

# LES FONDAMENTAUX DU DROIT DES ÉTRANGERS

e-learning



**11 heures d'e-learning** pendant 4 jours  
dont **5 heures 30** avec la formatrice



440 €

15 .16 .17 et 18 juin

L'accompagnement social des populations migrantes, primo-arrivantes ou installées durablement, confronte les professionnels du secteur social à une problématique spécifique : la situation administrative de l'utilisateur. Accessible et complète, cette formation vise à acquérir les bases de la matière pour proposer une information pertinente et assurer un accompagnement adapté auprès d'un public migrant. Cette initiation au droit des étrangers se propose de clarifier vos connaissances sur les principales possibilités d'accès à un titre de séjour, les conditions du regroupement familial et les différents modes d'accès à la nationalité française.



## OBJECTIFS

- Identifier des règles relatives à l'obtention d'un titre de séjour en fonction de la situation personnelle de l'intéressé
- Connaître des différentes étapes de la procédure de demande de titre
- Mieux appréhender les critères permettant de bénéficier du regroupement familial et d'accéder à la nationalité française
- Comprendre les conséquences d'une mesure d'éloignement et repérer les recours possibles



## AGENDA

### 15 juin

11h : Accueil des participants  
15h: webinaire

### 16 juin

11h : webinaire  
15h : Retour sur exercices réalisés

### 17 juin

11h: webinaire  
15h: retour sur exercices réalisés

### 18 juin

15h : webinaire s



## PUBLIC

Tout professionnel intervenant auprès d'un public étranger

## PRÉREQUIS

Cette formation nécessite une bonne connexion d'internet

## POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Rendez-vous quotidien avec la formatrice
- La salle de réunion virtuelle
- Le tchat asynchrone
- Les supports pédagogiques transmis

## ÉVALUATION

- une auto-évaluation à l'entrée de formation
- une évaluation à la fin pour mesurer la progression des connaissances

ATTESTATION DES COMPÉTENCES LIVRÉE EN FIN DE FORMATION

## ANIMÉE

par Anne -Sophie  
N'DAMITE